

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 11 novembre 2013, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Conrad Hubert                      Mme Michelle Payette  
                         M. Philippe St-Jacques                      Mme Alain Patry  
                         M. Roger Pilon                                      M. Marcel Lafontaine

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2013-RAG-5083

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

#### **6. Varia**

- 6.1    Endroit de publication des avis
- 6.2    Choix de la date pour dépôt du budget
- 6.3    Rapport de la mairesse
- 6.4    Nomination d'un représentant pour la R.I.A.M.
- 6.5    Changement d'entrepreneur pour la cueillette de déchets
- 6.6    Transfert de poste budgétaire
- 6.7    Formation pour les nouveaux élus
- 6.8    Terrain de soccer
- 6.9    Aide aux devoirs

Adoptée.

2013-RAG-5084

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2013**

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013 tel que présenté.

Adoptée.

2013-RAG-5085

### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 8 238.39 \$ et la liste des comptes payés au montant de 45 477.73 \$ telle que présentée.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 11 novembre 2013 au montant de 25 009.78 \$.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 11 novembre 2013**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 74 269.52 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 10 713.10 \$.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Conciliation bancaire**

Présentation de la conciliation bancaire en date du 31 octobre 2013.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **État de revenus et dépenses**

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour octobre 2013 tel que présenté à la date de l'assemblée et de l'état comparatif.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Rapport des permis émis**

Présentation de la liste des permis émis pour septembre et octobre 2013.

2013-RAG-5086

#### **CHANGEMENT DE SIGNATURE AU COMPTE DE BANQUE**

La conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu :

- Que la municipalité de Bois-Franc fasse affaire avec la caisse populaire de la Haute-Gatineau qui est autorisée à payer et accepter tous chèques, traites, acceptations, billets à ordre, lettres de change, mandats ou ordres de paiement et autres effets négociables signés, tirés, acceptés ou endossés pour la Municipalité de Bois-Franc par Mme Julie Jolivette ou M. Philippe St-Jacques ou M. Conrad Hubert ou Mme Annie

Pelletier et de plus à accepter en dépôt au crédit de la Municipalité de Bois-Franc, tous chèques, traites, billets, lettres de change et autres effets négociables endossés au nom de la Municipalité de Bois-Franc par Mme Julie Jolivette ou M. Philippe St-Jacques ou M. Conrad Hubert ou Mme Annie Pelletier (deux des quatre, la signature de Mme Annie Pelletier doit être accompagnée de la signature d'un élu ci-haut désigné);

- Que les mêmes officiers et chacun d'eux séparément soient autorisés à recevoir de la caisse les chèques payés et autres effets portés au débit et tous les soldes du compte entre la municipalité et la caisse;
- Que les mêmes officiers (deux des quatre, la signature de Mme Annie Pelletier doit être accompagnée de la signature d'un élu ci-haut désigné) soient également autorisés à signer, au nom de la Municipalité de Bois-Franc, tous les documents relatifs aux différentes transactions négociées avec la Municipalité de Bois-Franc et acceptées en conseil;
- Que communication de ladite résolution soit donnée à la Caisse populaire de la Haute-Gatineau et à toute autre partie qui le requiert pour compléter les transactions ci-haut mentionnées, qu'elle entre en vigueur à partir du 14 novembre 2013 et qu'elle reste en vigueur jusqu'à avis contraire donné par écrit à la caisse et que celle-ci en ait accusé réception;
- Que cette autorisation concerne également le service AccèsD Affaires auquel la Municipalité est déjà abonnée, toute transaction nécessitant deux signatures et Mme Annie Pelletier agissant en tant qu'administrateur principal au niveau d'AccèsD Affaires;
- Que l'avis soit donné par écrit à la Caisse populaire de la Haute-Gatineau et que cette dernière devra en accuser réception.

Adoptée.

2013-RAG-5087

**RÉSOLUTION POUR LA DEMANDE D'AIDE POUR CHEMIN À DOUBLE VOCATION**

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Bois-Franc l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours.

Nom du chemin :	chemin Parc Industriel
Longueur à compenser (km) :	6 km
Ressource transportée :	Bois
Nombre de camions chargés par année :	12 445

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionné, et ce, sur une longueur totale de 6 km.

Adoptée.

2013-RAG-5087-1 **FRAIS POUR LA PUBLICITÉ SUR LA PANCARTE DU CHEMIN PARC INDUSTRIEL**

CONSIDÉRANT QUE les publicités sur la pancarte du chemin Parc Industriel ont été installées il y a plus de 15 ans à un moindre coût de 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE nous avons refait la pancarte et que les coûts sont maintenant beaucoup plus élevés pour le renouvellement;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu qu'à partir de maintenant, les compagnies qui voudront installer de la publicité sur cette pancarte devront signer une entente de 5 ans au coût de 500 \$ (100 \$/par année payable en un seul versement).

Adoptée.

2013-RAG-5088 **RENOUVELLEMENT DE LA PROPOSITION CLÉ EN MAIN DE CHGA**

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu de renouveler la proposition « Clé en main » de CHGA au montant de 1 365 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Proposition d'augmentation de l'assurance responsabilité**

La directrice générale présente au conseil une offre de la compagnie d'assurance Ultima nous proposant d'augmenter notre assurance responsabilité à 10 millions pour un coût supplémentaire de 1 760 \$.

Le conseil considère que notre présente assurance de 5 millions est adéquate et n'accepte pas la proposition.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Demande de contribution financière pour Opération Nez Rouge et demande de bénévolat.**

La directrice générale présente au conseil une demande de contribution financière pour Opération Nez Rouge ainsi qu'une demande de bénévolat. Concernant la contribution financière, le conseil ne désire pas y participer cette année, mais pour le bénévolat, le conseiller Philippe St-Jacques s'inscrira.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Contrat pour le déneigement du stationnement**

La directrice générale mentionne au conseil que l'entrepreneur qui devait apporter sa soumission a eu un empêchement et n'a pas pu l'apporter à temps pour la réunion du conseil. Le conseil attendra donc la soumission de l'entrepreneur et prendra une décision par la suite.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Demande d'une citoyenne pour diminuer la vitesse sur le chemin Pilon**

La directrice mentionne au conseil qu'une citoyenne a demandé à faire diminuer la vitesse à 50 km/h sur le chemin Pilon. Le conseil ne changera pas la vitesse puisque l'achalandage est très minime sur ce chemin.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Demande de commandite pour l'album des finissants**

La directrice présente au conseil une demande de commandite pour l'album des finissants de la CEHG. Comme le budget des dons et commandites a déjà été atteint, le conseil ne désire pas y participer cette année.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Demande de soutien financier du Carrefour Jeunesse Emploi**

La directrice présente au conseil une demande de soutien financier du Carrefour Jeunesse Emploi nous demandant de nous engager pour une durée de trois ans à remettre 300 \$ par année. Le conseil ne désire pas y participer.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Demande d'aide financière de la Paroisse de l'Assomption de Marie**

La directrice présente au conseil une demande d'aide financière pour le concert de Noël. Comme la municipalité donne déjà 200 \$ pour le feuillet paroissial et que le budget des dons et commandites a déjà été atteints, le conseil ne désire pas y participer cette année.

2013-RAG-5089

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL**

La directrice générale mentionne au conseil que nous avons reçu le renouvellement pour l'adhésion à Québec Municipal et que comme c'est quelque chose d'utile, elle aimerait bien continuer de le recevoir

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu de procéder au renouvellement au montant de 155.22 \$ taxes incluses.

Adoptée.

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2013-RAG-5090

#### **DOSSIER DES BORNES SÈCHES**

CONSIDÉRANT QUE pour être conforme à notre schéma de couverture de risque en incendie la municipalité doit faire des bornes sèches pour un total de 4, dont une par année;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'en installer une sur le chemin Branchaud n'a pas fonctionné dû aux négociations pour l'eau;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu d'aller de l'avant pour installer un réservoir sur le terrain à l'arrière du centre municipal et que les travaux soient effectués par Rolland Patry.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Déclaration des intérêts pécuniaires**

Les élus remettent à la directrice générale les formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires dûment signés. La directrice générale les consignera au présent livre des délibérations.

2013-RAG-5091

#### **CHANGEMENT DE TAUX POUR LES DÉCHETS CHEZ UNE CITOYENNE**

CONSIDÉRANT QUE le taux des déchets au 51, ch. Pilon est le même que pour les résidents permanents;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de ce bâtiment ne l'utilise pas plus de 6 mois par année environ et que par ce fait est donc considéré comme chalet;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu de modifier le taux de cette citoyenne afin qu'à l'avenir elle paie le taux pour les chalets.

Adoptée.

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2013-RAG-5092

#### **ENDROIT DE PUBLICATION DES AVIS**

CONSIDÉRANT QUE la caisse populaire de Bois-Franc a fermé ses portes le 30 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la caisse était le deuxième endroit prévu par le conseil municipal de Bois-Franc pour afficher les avis publics;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu de demander au propriétaire du Resto Karma s'il serait d'accord à ce que le restaurant devienne le deuxième endroit de publication des avis publics et dans l'éventualité où la réponse serait négative, le deuxième endroit sera la bibliothèque de Bois-Franc.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Prévisions budgétaires 2014 et date d'adoption**

La directrice mentionne au conseil municipal que dû aux élections elle n'a pas eu le temps de préparer un projet de prévisions budgétaires pour l'année 2014. Elle reviendra donc avec un projet à la réunion de conseil du 2 décembre et l'adoption du budget se fera lors d'une séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2013 à 18 h 30 au Centre Donat Hubert.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Rapport de la mairesse**

Puisqu'il y a eu élections et que Mme Julie Jolivette mairesse a été assermenté seulement le vendredi 8 novembre 2013, il n'était pas possible pour elle de présenter un rapport au conseil pour l'année 2013. Le rapport sera donc fait en novembre et sera présenté à la réunion du conseil du 2 décembre pour adoption et envoi aux citoyens.

2013-RAG-5093

#### **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LA R.I.A.M.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc doit avoir un représentant sur le conseil de la R.I.A.M;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Philippe St-Jacques était le représentant par les années passées et qu'il est toujours intéressé par ce poste;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu de nommer le conseiller Philippe St-Jacques comme représentant de la municipalité de Bois-Franc sur le conseil de la R.I.A.M.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Changement d'entrepreneur pour la cueillette de déchets**

La directrice générale mentionne au conseil que l'entrepreneur que nous avons présentement (9289-4609 Qc Inc.) pour la cueillette de déchets et recyclage veut vendre sa compagnie. Après information auprès de l'avocat de la municipalité, nous avons deux options qui sont de transférer le contrat à l'acheteur de la compagnie ou de changer complètement à notre choix. Le conseil demande à la directrice de s'informer auprès de la municipalité de Montcerf-Lytton s'ils sont intéressés à nous desservir et quel serait le prix demandé.

2013-RAG-5094

##### **TRANSFERT DE POSTES BUDGÉTAIRES**

Le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu de procéder aux transferts de postes budgétaires suivants :

De : 02.220.00.953 Entente incendie 6 000.00 \$

Vers : 02.130.00.419 Serv. Prof. autres 6 000.00 \$

De : 02.610.00.141 Rém. Officier en bâtiment 3 700.00 \$

Vers : 02.610.00.999 Autres 3 700.00 \$

Adoptée.

2013-RAG-5095

##### **FORMATION NOUVEAUX ÉLUS**

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux élus doivent suivre la formation en éthique et déontologie des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme Marceau Avocats inc. offre cette formation à Aumond le 16 novembre au coût de 25 \$ par participant;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'envoyer le conseiller Alain Patry et le conseiller Roger Pilon suivre cette formation et de rembourser à ceux-ci les frais s'y rattachant.

Adoptée.



### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Terrain de soccer**

Le conseiller Marcel Lafontaine présente l'idée au conseil de faire un petit terrain de soccer à l'arrière du terrain de balle. Les conseillers sont ouverts à l'idée, mais il voir avant les coûts s'y rattachant comme l'achat de but de soccer ou la construction de ceux-ci. Des informations pour les prix seront prises et nous y reviendrons dans une réunion future.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Aide aux devoirs**

La directrice mentionne au conseil que la municipalité de Montcerf-Lytton est en train de monter un projet d'aide aux devoirs et comme des gens de Bois-Franc ont déjà téléphoné pour s'inscrire, ils aimeraient savoir si le conseil serait intéressé à se joindre au projet. Le conseil est prêt à se joindre à ce projet, mais demande à ce que les coûts soient déterminés en fonction du prorata des enfants qui seront inscrits. Le conseil demande aussi à la directrice d'envoyer un document aux citoyens les informant de ce projet afin de voir combien d'enfants s'y inscriraient.

2013-RAG-5096

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

---

Julie Jolivette, mairesse

---

Annie Pelletier, directrice générale